

## Règlement Interclubs 2018

### **Article 29 – CLASSEMENT LORS DES CHAMPIONNATS PAR ADDITION DE POINTS**

L'équipe qui gagne la rencontre obtient deux points ; l'équipe qui perd n'a aucun point ; si les deux équipes sont à égalité, elles obtiennent un point chacune.

Dans un premier temps, seuls ces points sont pris en considération pour l'établissement du classement.

En cas d'égalité de points au classement final :

#### **1° Si deux équipes sont concernées**

a) Si les deux équipes n'ont perdu aucune rencontre par forfait :

- Le résultat de la rencontre entre ces deux équipes est pris en considération ; l'équipe qui a remporté la victoire est classée avant l'autre.

• S'il y a égalité de matches gagnés lors de la rencontre entre ces deux équipes, l'article 28 est d'application.

- S'il s'agit de rencontres aller-retour, les deux rencontres sont prises en compte. L'équipe totalisant le plus de points (pour rappel : victoire au terme de la rencontre = 2 points ; égalité au terme de la rencontre = 1 point ; défaite au terme de la rencontre = 0 point) se classe devant l'autre. En cas d'égalité, l'article 29, 2°, c), est d'application.

b) Si une équipe a perdu une rencontre par forfait, cette équipe est classée après l'autre.

c) Si les deux équipes ont perdu une rencontre par forfait, le point a) de cet article est d'application.

#### **2° Si plus de deux équipes sont concernées**

Seuls les résultats des rencontres entre ces équipes sont pris en considération pour déterminer le classement définitif.

Celui-ci est établi en observant, par ordre de priorité, les critères suivants :

- a) La perte d'une rencontre par forfait dans la poule, cas dans lequel l'équipe concernée est classée en dernier lieu ;
- b) Le plus grand nombre de points ;
- c) Le plus grand nombre de matches gagnés (en simple et en double) ;
- d) Le plus petit nombre de sets perdus (en simple et en double) ;
- e) Le plus petit nombre de jeux perdus (en simple et en double).

Toutefois, dès qu'il ne reste que deux équipes ex aequo, l'article 29.1° est d'application.

Si plus de deux équipes sont encore ex aequo, le classement est établi par tirage au sort.

### **Article 28**

#### **DESIGNATION DU VAINQUEUR EN CAS D'EGALITE LORS DES CHAMPIONNATS PAR ELIMINATION DIRECTE**

Lorsqu'il y a égalité de matches gagnés, le vainqueur de la rencontre est, par ordre de priorité, l'équipe qui a :

- a) Perdu le plus petit nombre de sets en simple et en double ;
- b) En cas d'égalité de matches gagnés et de sets, perdu le plus petit nombre de jeux en simple et en double ;
- c) En cas d'égalité de matches gagnés, de sets et de jeux, le plus grand nombre de victoires dans les matches de simple.

En cas de nouvel ex aequo, le vainqueur de la rencontre est l'équipe qui, dans les matches de simple, a :

- a) Perdu le plus petit nombre de sets ;
- b) En cas d'égalité de sets perdus, perdu le plus petit nombre de jeux.

En cas de nouvel ex aequo, le vainqueur de la rencontre est l'équipe qui a remporté le deuxième double.